



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

BP V 98 ABIDJAN
Tél. : 20 .30.90.20/ 20.30.90.22
Fax : 20.21.35.87

Le Directeur Général

Abidjan, le 28 AVR 2023

N° 03573 /MEF/DGTCP/DMG/SDSEB/DD/KM

NOTE DE SERVICE

Destinataires : A l'attention de tous les services du Trésor Public

V/Réf. :

Objet : Utilisation des vigiles à des fins non contractuelles

Nombre de pièces jointes : 00

Dans le cadre de la sécurisation des services, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a signé des contrats avec des sociétés privées de gardiennage. Ces contrats contiennent des obligations à la charge des parties prenantes, dont notamment la non utilisation des vigiles à des fins non contractuelles.

Il me revient, cependant, que les agents de certains postes ne respectent pas ces dispositions.

Pour demeurer conforme à nos engagements, j'exhorte l'ensemble des agents à mettre fin à cette pratique.

J'attache du prix au respect de cette instruction.



Pour le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique
et par Délégation
Le Directeur Général Adjoint
SANOGO BAFETEGUE

